

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 19 janvier 2023
Délibération n°5 de la séance (2023-05)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés : Robert FRAYSSINES

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Objet : Site internet

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'un site internet sur la même interface des autres communes du territoire depuis 2019. Ce site a été conçu et administré depuis sa création par l'entreprise locale Websenso dans le cadre d'un marché du Pays SUD.

La Commune a régularisé sa participation au Pays Sud par délibération n°6 (2022-50) du 13 octobre 2022 en signant la convention de partenariat plateforme mutualisée sites internet. Cette convention n'était applicable que pour l'année 2022. Le Pays Sud étant en voie de dissolution, Websenso propose de reprendre les prestations en facturant directement les communes et non plus le Pays Sud.

Les prestations de la Commune à Websenso intègre pour 432,00 € TTC : la maintenance annuelle, l'assistance à la commune et la gestion du nom de domaine.

Une facturation à part est réalisée pour la gestion des emails pour un montant de 200 euros annuel. Monsieur le Maire propose d'adopter la proposition présentée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Approuve l'exposé du Maire ;
- 2- Autorise le Maire à engager les dépenses prévues.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

Prunières, le 23 janvier 2023

Le Secrétaire de séance

Evelyne PALMAS



Prunières, le 23 janvier 2023

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint délégué aux finances

Pierre DOUSSOT



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230119-2023-05-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023